

# Sur Le Vif

L'actualité trimestrielle du Groupe PEACE

Octobre 2020

numéro  
**76**



**Edito**

J'aurais souhaité dans cet éditto aborder un autre sujet mais les faits étant ténus, je me dois d'aborder pour la deuxième fois la **crise sanitaire**. En effet, l'explosion des cas de COVID en France, mais pas qu'en France, incite à reparler de ce sujet.

Notre groupe a été **impacté économiquement** pendant le confinement et **de manière plus significative en Belgique** qu'en France. Depuis le déconfinement, l'activité a retrouvé un niveau normal en France mais reste un peu en deçà sur la Belgique. Il ne faudrait pas que l'explosion des cas de COVID nous fasse repartir dans un nouveau plan de confinement. Nous avons tous un rôle à jouer dans cette pandémie. **Il est important que tout un chacun soit responsable et respecte les consignes sanitaires**. Un deuxième confinement serait destructeur économiquement et pourrait faire plus de dégâts que le COVID. Je vous l'ai déjà dit dans le dernier éditto, **nous avons la chance d'être dans une activité moins impactée** que beaucoup d'autres, il faut se nourrir, mais il faut penser global et ne pas être égoïste et/ou inconscient.

**Continuer à faire très attention et respecter les consignes sanitaires sont indispensables et citoyen**, surtout avec les fêtes qui approchent. C'est dans ce contexte particulier que je vous souhaite à tous, avec un peu d'avance, de bonnes fêtes de fin d'année.

Lionel LAURENT  
*Dirigeant Groupe*



**Comité de rédaction :**  
Julie GONZALEZ - Cyril GRAFF  
Lionel LAURENT - Louise NICOLAS  
Margaux OBRINGER  
Marc PETRY - Sylvie RICHARD  
Avec la participation de Justine CASSIN

**Conception graphique :**  
Julie GONZALEZ

**Dans ce numéro...**  
Actu filière **Travailleur handicapé**  
**Métier Groupe**  
**Santé & Sécurité** **Actu sociétés**  
**Parc auto** **Site de Production**  
**Actions sociales** **Nouvelles recrues**  
**COVID-19** **Heureux événements**  
**Mise au vert** **Impôts belges**

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce numéro.

## «La «viande» artificielle est une très mauvaise nouvelle»

L'essayiste Gilles Luneau critique la production de «viande» de synthèse. Selon lui, cette prouesse technique ne répond pas à l'urgence écologique et va distendre encore davantage le lien entre l'homme et la nature.

*Gilles Luneau est journaliste et essayiste. Il vient de publier **Steak Barbare** (Éditions de L'Aube, 2020).*

L'arrivée de la «viande» de synthèse, produite par culture de cellules souches est une bien mauvaise nouvelle pour de multiples raisons. J'en retiendrai trois.

### Une raison philosophique, d'abord.

Il faut savoir prendre de la hauteur et regarder la trajectoire morale où mène la viande de cellules souches. Quelle que soit notre relation à la nature, elle définit la société qui en découle. **Depuis le néolithique**, c'est-à-dire depuis les débuts de la domestication des plantes et des animaux il y a 10 000 ans, **l'être humain compagne avec les animaux et les plantes**. Cette coévolution est fondatrice de notre civilisation et participe à la dynamique des écosystèmes. Parce que nous faisons biologiquement partie de la nature, que nous y avons une place et une responsabilité, il y a de quoi s'horrorifier à vouloir non seulement s'en éloigner mais rompre avec les lois naturelles dont celles qui lient la vie et la mort.

On ne peut s'en affranchir sans s'extraire du genre humain, sans flirter avec le transhumanisme qui résout les contraintes naturelles freinant les désirs de puissance et de longévité par des moyens techniques «augmentant» l'être humain. Il n'y a donc rien de traditionaliste à accepter les lois de la nature, juste à humblement connaître ses propres limites. **Il existe une différence philosophique de taille entre savoir que notre nourriture, donc notre vie, dépend de la nature et savoir qu'elle dépend du laboratoire et de l'usine**. On change de représentation du monde et par là même on influe sur la construction des identités.

Penser que la prouesse technique que représente pour certains la fabrication de «viande» artificielle est un progrès relève de la confusion entre nouveauté et utilité. C'est se rendre prisonnier d'une logique d'ingénieur qui veut que toute découverte s'inscrive dans «le sens de l'histoire». Dans le cas qui nous intéresse, l'innovation n'est qu'un symptôme de l'idéologie technique (...). Idéologie dont la logique se veut infaillible et se perfectionne à l'infini des problèmes qu'elle pose, accroissant d'autant son emprise sur l'individu au détriment de sa liberté de choix et d'action.

### Une raison politique, ensuite.

**La viande de synthèse va accroître la dépendance à l'égard des multinationales agroalimentaires** qui peuvent investir dans des usines stériles et robotisées concentrant la production. Un virus informatique figeant les robots, un cataclysme destructeur, un renchérissement de l'énergie paralysant les transports, le chantage politique d'un dictateur... et très vite surgiront les risques d'émeutes de la faim. Nul besoin d'une longue démonstration pour faire comprendre que sécurité alimentaire et ordre public sont intimement liés. Les protéines de synthèses sont des dangers car totalement déterritorialisées.

### Une raison écologique, enfin.

Les promoteurs de la fausse viande revendiquent de faire disparaître l'élevage au motif que ce dernier serait polluant, cruel et climaticide. C'est vrai de la production industrielle de viande. Mais je m'étonne toujours des assertions donnant des chiffres sans les sourcer. Ainsi «99% de la viande consommée viendrait d'élevage industriel». D'où sort

ce chiffre largement colporté par les activistes végans? Où sont les 500 millions d'exploitations familiales qui nourrissent 80% de la population mondiale selon la très sérieuse FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)? Que deviennent les prairies naturelles des fermes en polyculture-élevage dont nous avons besoin pour fixer du carbone afin de lutter contre le réchauffement climatique? **La France a brillé à la COP21 en proposant de séquestrer des émissions de carbone via les prairies. Or une prairie perdue par les animaux d'élevage qui la broutent**. Il ne faudrait pas prendre la vessie cancéreuse de l'élevage industriel pour les lanternes de l'agriculture paysanne.

S'opposer à la «viande» de synthèse participe d'une vision libérale de l'avenir laissant libre cours à la coévolution de l'être humain avec la nature dont il fait partie. **L'urgence écologique et le bien-être animal exigent simplement d'avoir le courage politique d'affirmer qu'il faudra à l'avenir consommer moins de viande, certes, mais issue de l'élevage paysan.**

*Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr)*



# Quels métiers dans le Groupe ?



## Dépouilleur

**Marcin PIECH**

Marcin PIECH est entré dans le Groupe P.E.A.C.E., au sein de la société INTERMEAT Services, en septembre 2015.

Il est directement placé sous l'autorité du Responsable du Site ROECUIR, M. Raddha SAFWAT et plus largement de l'Administrateur Délégué de la Société INTERMEAT Services, M. Cyril GRAFF.

### **Définition du poste :**

Au sein d'une équipe, il assure les opérations de dépouille, de récupération des cuirs et de triage de ces cuirs.

### **Activités principales :**

- A la prise de poste, il vérifie l'état de fonctionnement des matériels, machines et équipements, s'informe du travail à effectuer (nombre de bêtes à dépouiller),
- Il respecte les objectifs de qualité, de productivité, de rendement matière et dans le respect des consignes d'hygiène / sécurité et de traçabilité,
- Il assure à son niveau la gestion des déchets (destinés à produire des farines animales et des biocarburants).

### **Connaissances :**

- Connaissance du process de dépouille,
- Connaissances anatomiques relatives à la ou aux espèces travaillées,
- Connaissances des règles d'hygiène,
- Connaissance de base des différents types de déchets,
- Connaissance des principales anomalies visuelles,
- Connaissance des principes de traçabilité liés à son activité,
- Connaissance de l'incidence économique des opérations de dépouille sur la valorisation ultérieure des pièces (cuirs).

### **Savoir-faire :**

- Entretien son matériel,
- Tient son poste dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de traçabilité,
- Adapte ses modes opératoires en fonction de la matière première à traiter,
- Veille à obtenir une qualité optimale du produit (qualité des opérations de dépouille),
- Réalise les opérations dans le respect des exigences de productivité,
- Repère les anomalies sur le produit et les dysfonctionnements sur le matériel et intervient en fonction des procédures en vigueur.

# Sécurité & Santé au Travail

## Contre le COVID-19, portez un masque !

Vous le savez, dans la lutte contre le coronavirus, **le port du masque est un des moyens, un des gestes barrières qui est très efficace.**

Le port du masque est **obligatoire au sein de l'ensemble des ateliers de production** dans lesquels nous intervenons. Cette obligation vaut dans tout lieu clos, ce qui inclue donc l'ensemble des locaux que vous êtes amenés à traverser chaque jour sur vos différents lieux de travail : bureaux, couloirs, vestiaires, locaux sociaux, toilettes, ateliers de production...

Vous n'êtes pas sans savoir que le port du masque est également **obligatoire au sein des véhicules lorsque vous effectuez du covoiturage avec d'autres personnes.**

En effet, la voiture est considérée, à juste titre, comme un lieu clos et confiné : dès lors que vous passez plus de 15 minutes (ce qui est généralement le cas lorsque



vous covoiturez pour vous rendre sur votre lieu de travail) avec une personne infectée par le coronavirus, et que vous ne portez pas de masque, vous êtes alors considéré comme un cas « contact ». Ce qui ne serait pas le cas si vous portiez un masque.

Vous l'aurez compris, **le port du masque a une importance capitale dans la lutte contre le COVID-19** : c'est un moyen de prévention que vous devez utiliser et surtout bien utiliser. Il faut notamment **changer de masque régulièrement** afin que celui conserve son efficacité.

Masques et autres gestes barrières, continuez à les utiliser et à les appliquer, le virus est toujours là !



## Pour éviter les blessures au visage, adoptez la bonne gestuelle !

**Le risque de coupures et de piqûres dans nos métiers demeure le risque principal.** Elles peuvent parfois être la conséquence d'une gestuelle non adaptée ou de mauvaises habitudes prises au fil du temps.

En effet, nous voyons encore des **gestuelles non adaptées pour attraper des morceaux de viande**, avec la plus dangereuse d'entre elles qui est l'utilisation d'un couteau pour prendre la viande d'un tapis et la ramener vers le poste de travail.

Ce type de gestuelle peut engendrer des lésions graves, notamment au niveau du visage.

**Une solution simple et sûre : l'utilisation d'un crochet à viande et en aucun cas un couteau !**



Il faut savoir que l'utilisation du **crochet à viande** est généralisée sur l'ensemble de nos sites de production, la preuve en est que cela ne perturbe pas la production, et qu'il s'agit là toujours d'une question d'habitude et de bonne volonté.

La sécurité ne s'improvise pas, et ce type d'accident devrait être évité, pour cela, une seule solution : l'utilisation systématique d'un crochet à viande, outil **spécialement conçu pour attraper les pièces de viande en toute sécurité.**

Marc  
00 33 6 80 46 96 06  
[securite@groupe-peace.com](mailto:securite@groupe-peace.com)

# Sécurité & Santé au Travail

## COVID-19, continuons la prévention !

Le virus est toujours actif et le nombre de personnes testées positives ne cesse d'augmenter au fil des semaines, dans les différents pays de l'Union Européenne. Nous vous demandons de **maintenir et même de renforcer votre vigilance au quotidien**. Il est essentiel de continuer à respecter les gestes barrières ainsi que l'ensemble des moyens de prévention mis en place pour éviter la propagation du virus.

Une nouvelle fois, nous insistons sur le respect de ces règles lorsque vous vous déplacez à plusieurs au sein d'un même véhicule (lieu confiné par définition), ou lorsque vous vous retrouvez au sein d'un même logement. **Le port du masque est particulièrement important et efficace pour ces situations** : il est d'ailleurs obligatoire de la même façon qu'au sein des différents ateliers de production.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre implication et votre sérieux, vous l'avez déjà prouvé depuis le début de cette épidémie, alors continuez ainsi !



L'ensemble des services supports restent à votre disposition :

**Service QHS** : Marc PETRY : 06 80 46 96 06  
mpetry@groupe-peace.com

**Service RH BÉNÉLUX** : Louise NICOLAS : 00352 691 166 545  
lnicolas@groupe-peace.com

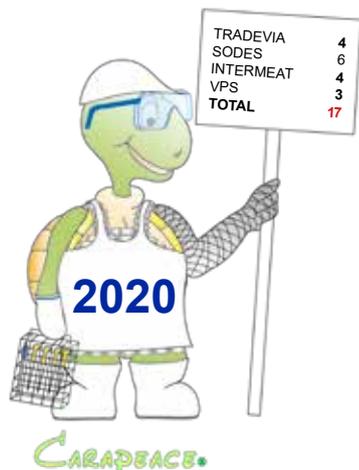
**Service RH FRANCE** : Margaux OBRINGER : 03 87 64 67 14  
mobringer@groupe-peace.com

## Trimestre 3 - 2020 (au 30 septembre 2020)

## Commentaires par société

### TRADEVIA

Nous déclarons un total de 4 accidents de travail sur les 3 premiers trimestres de l'année 2020, ce qui est un **bon résultat**. **Ce qui est particulièrement positif, c'est que l'indice de gravité est bas**. Attention toutefois au site ELIVIA Mirecourt qui totalise 3 accidents de travail déclarés en 2020.



### SODES

Nous déclarons un total de 6 accidents de travail sur les 3 premiers trimestres de l'année 2020, ce qui représente un **nombre d'accidents très et trop élevé en rapport avec les effectifs de la société SODES et les moyens déployés en matière de sécurité et santé au travail**. Nous demandons une mobilisation et une réaction rapide de l'ensemble des collaborateurs SODES afin que la situation s'améliore au plus vite !

### VPS

Nous déclarons un total de 3 accidents de travail sur la société VPS sur les 3 premiers trimestres de l'année 2020, dont 2 accidents de trajet. Nous encourageons l'ensemble des collaborateurs de la société VPS de **poursuivre leurs efforts** en matière de sécurité et santé au travail, et notamment sur le respect des consignes et le port des EPI.

### INTERMEAT

Nous déclarons un total de 4 accidents de travail sur la société INTERMEAT Services sur les 3 premiers trimestres de l'année 2020, dont 1 accident de trajet. **Attention au site VIANGRO** qui totalise 3 accidents de travail depuis le début de l'année : une attention particulière doit être portée sur ce site de production afin de retrouver les bons résultats qui y étaient habituellement observés.

Nous sommes à votre écoute :

Marc PETRY : 00 33 6 80 46 96 06  
Philippe SIAD : 00 33 6 14 87 10 84  
Francis DROZAK : 00 33 7 85 18 48 98  
securite@groupe-peace.com

Merci de votre participation.

## Remise des médailles de travail

Comme annoncé dans le numéro précédent, la Direction tient à remercier les salariés qui ont assuré leur mission au plus fort de la crise sanitaire. Au cours des dernières semaines, les Responsables Techniques et Commerciaux ont donc remis les médailles de travail, ainsi qu'une gratification, à plusieurs d'entre vous.



Cette médaille, créée par la Monnaie de Paris, a une **symbolique forte** pour toutes les personnes qui ont travaillé durant le confinement et ont fait front face au coronavirus.

Par la distribution de cette médaille, **nous remercions nos ouvriers** qui ont contribué à nourrir la population durant la période de confinement et qui y contribuent encore actuellement.

Grâce à vous, au respect des gestes barrières, à votre adaptabilité, **nous avons réussi à maintenir une grande majorité de notre activité et à satisfaire nos clients**. En effet, sur cette période, moins de 6% de nos effectifs INTERMEAT et VPS ont été mis au chômage.

Et malgré un pic vécu en avril 2020 sur TRADEVIA et SODES, nous avons réussi à baisser le recours à l'activité partielle pour revenir à la normale à la rentrée.

La Direction tient, encore une fois, à remercier chacun de ses salariés pour leur engagement tout au long de cette période difficile.



Ci-contre : remise de médailles sur le site Viangro à Florina STOICA et Mickaël STAQUET.

# Actions sociales



## CSE TRADEVIA

Le dernier CSE TRADEVIA s'est tenu le 11 septembre 2020. Il a également permis de réunir les membres de la CSSCT.

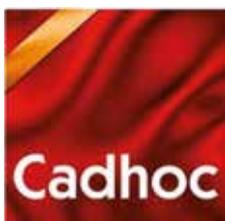
### Les points relatifs à la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail abordés ont été les suivants :

- Bilan des accidents du travail / maladie professionnelle
- Point sur le Plan de Continuité de l'Activité (relatif à la gestion des règles sanitaires)
- Information sur la reprise des formations 100% muscles

### Le CSE a, pour sa part, abordé ces points :

- Information sur la situation économique, financière et sociale de la société
- Information sur les accords de branche et d'entreprise
- Information sur la possibilité de monétiser une partie des jours de CP pour les salariés ayant été en activité partielle
- Activités sociales et culturelles : point sur le portail ProwebCE --> n'hésitez pas à vous y connecter !

La prochaine réunion CSE se tiendra le **20 novembre 2020**.



## Chèques cadeau

Comme annoncé dans le numéro précédent, les chèques pour la rentrée scolaire d'un montant de 16€ par enfant ont été distribués par le biais de votre Responsable de Site durant le mois d'août.

À l'occasion des fêtes de fin d'année qui approchent à grands pas, le chèque cadeau Noël d'une valeur de **50€** sera remis pour les enfants de moins de 16 ans dont l'un des parents travaille dans le Groupe depuis plus de 6 mois.

Et comme d'habitude, le Père Noël pense aussi aux parents : le comité d'entreprise de la société TRADEVIA et la Direction du Groupe tiennent à offrir aux salariés présents avant le 30/06/2020 un **colis de fin d'année**.

Nous vous souhaitons, avec un peu d'avance, de bonnes fêtes de fin d'année !

## Nouvelle recrue



Après 6 mois en intérim, Madame Laura HETTINGER a signé son premier CDI au sein du Groupe PEACE en qualité d'**Assistante Comptable et RH pour les sociétés françaises du Groupe**.

Titulaire d'un BTS en Comptabilité et Gestion des Organisations, elle prépare actuellement le Diplôme de Comptabilité Générale.

Avant d'intégrer nos bureaux de Rémilly, elle a exercé plusieurs missions en intérim dans diverses structures.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une pleine réussite dans les missions qui lui sont confiées.

## Connaissez-vous le statut de « Travailleur handicapé » ?



Les salariés confrontés à des problèmes de santé impactant leur activité de travail ignorent souvent la possibilité de faire reconnaître leur handicap. La Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est un dispositif dont peut bénéficier toute personne en capacité de travailler mais présentant des difficultés à exercer certains types d'activités professionnelles en raison de problèmes de santé :

- **handicap « visible » ou non**
- **maladie chronique** : asthme, diabète, infection par le VIH, hépatite, etc.
- **problème de santé** ayant des répercussions au travail : rhumatismes, problèmes de vue, allergies à des produits, etc.

Être reconnu « travailleur handicapé » facilite le maintien dans l'emploi et notamment :

- **l'accès à certaines formations** pour votre évolution professionnelle et au bilan de compétences et d'orientation professionnelle.
- **la possibilité de faire valoir cette reconnaissance spécifique** auprès d'un employeur pour un aménagement de poste, l'achat de matériel, etc. Le fait que vous présentiez une RQTH permet à votre employeur de faire appel aux Services d'Appui pour le Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH). Cela lui permet également de financer les aménagements qui vous sont nécessaires, avec l'aide des organismes tels que l'Agefiph. Les frais ne sont pas à la charge de l'employeur.

### Les démarches à effectuer

Tous les salariés porteurs d'un handicap visible (mobilité réduite, cécité, surdité...) ne sont pas automatiquement reconnus « travailleurs handicapés ». Il s'agit d'une démarche personnelle qui s'effectue sur la base d'un avis médical auprès de la Maison Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) de son département.

Si c'est votre cas, vous devez :

- retirer un dossier de demande de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) auprès des MDPH, des services sociaux des mairies ou auprès d'associations...
- remplir le formulaire médical et le compléter avec tous les documents nécessaires. Il est très important que votre dossier soit complet et bien constitué.
- une fois rempli, le dossier doit être adressé à la MDPH de votre département. Ce document est confidentiel.

N'hésitez pas à vous faire aider pour bien constituer votre dossier car **hésiter à se faire reconnaître c'est** :

- se priver de droits au travail, de nouveaux droits dans la société, y compris pour sa retraite professionnelle.
- se priver d'aides financières importantes pour améliorer son environnement professionnel et personnel (transports, aménagements automobiles, aménagements de son appartement, prothèses diverses, soins...).

Depuis de nombreuses années le Groupe PEACE s'est engagé à prendre en considération la santé de tous ses salariés et vous encourage à effectuer ces démarches afin de vous accompagner dans votre statut.

## Branche viande Bénélux INTERMEAT - VPS

### Bienvenue à nos deux nouvelles recrues !

INTERMEAT Services a accueilli deux nouveaux collaborateurs au sein du service des Ressources Humaines.



Matthieu VAQUETTE occupe depuis le 15 août la fonction de **Responsable Paie** et vient assister Louise NICOLAS sur toutes les questions liées notamment au domaine de la paie et du juridique.

Matthieu a exercé la fonction de Payroll officer pendant 2 ans au sein de la BRINK'S SECURITY au Luxembourg.



Nous avons également accueilli Sandra GOETZ DURCZAK le 1er septembre. **Elle assure le remplacement de Déborah MARQUES**, en congé maternité et parental jusqu'à la fin du mois de septembre 2021.

Sandra a travaillé pendant plus de 20 ans dans une société de construction en tant que secrétaire de Direction. Elle a ensuite été assistante RH durant 3 années au sein des restaurants FOCO au Luxembourg, avant d'être assistante administrative dans un ehpad.

Nous leur souhaitons la bienvenue et une belle réussite dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

## Aide au remplissage des déclarations d'impôts en Belgique.



Malgré la crise sanitaire, **les dates de dépôt de la déclaration d'impôt 2020 sont restées inchangées**. Il s'agissait du 30 juin pour les déclarations papier et du 16 juillet pour la déclaration via Tax-on-web. Ces dates étant passées, vous n'avez plus d'autre choix que de passer par un comptable (mandataire). Celui-ci pourra rentrer votre déclaration au plus tard le 22 octobre.

Nous avons contacté pour vous plusieurs cabinets comptables en Belgique qui sont à même de vous aider dans le remplissage de votre déclaration d'impôts, en voici la liste ainsi que leurs coordonnées :

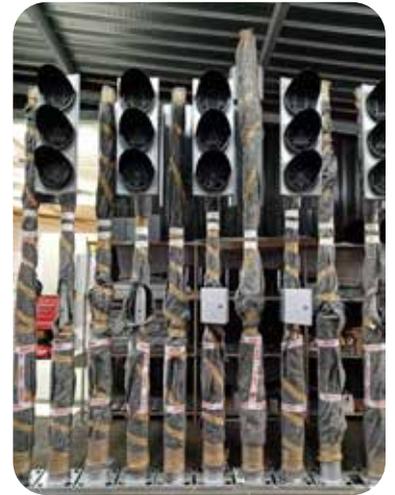
- **Cabinet JFS Consulting** - Rue Edouard Dereume 26 - 1330 Rixensart Belgique - +32 478 47 03 78 - [contact@jfs-compta.com](mailto:contact@jfs-compta.com)
- **DG Comptabilité Luxembourg Sarl** - Rue Saint-Jean 51 bte 1 - 6700 Arlon - +32 472 32 23 92 - [contact@bkadvisor.be](mailto:contact@bkadvisor.be)
- **Belgian Financial Services** : Head Office : 402 Tervueren avenue 1150 Brussels - +32 02 226 35 70  
Administrative Office : 351 Chaussée de Louvain 1300 Wavre - +32 02 226 35 70  
Office : 65-67 Nieuwelaan 1860 Meise - +32 02 226 35 70

Les tarifs varient de 50€ HT à 150€ HT selon la complexité de votre dossier. Le cas échéant, merci de contacter directement et dans les meilleurs délais ces cabinets via les coordonnées ci-dessus afin qu'ils puissent traiter votre demande dans le délai imparti.

Pour toute question, contactez les RH : 00 352 52 30 37

## En route pour Liège

C'est avec un nouveau partenaire, l'espagnol CAF SIGNALLING, que CESATEC va fournir les éléments de signalisation pour le **tramway de Liège** : signaux, boîtiers secours et mâts. Une prestation complète qui va de la conception à la fabrication, jusqu'au montage sur les mâts et à la mise en caisses pour le transport.



Retrouvez toute l'actualité CESATEC sur [www.cesatec.fr](http://www.cesatec.fr)

## Parc Auto

### Du nouveau pour le parc auto

Ce numéro d'automne est l'occasion de faire le point sur le fonctionnement du parc auto, qui comporte quelques changements :

- **Pointage des kilomètres** : pour le bon suivi des véhicules, et notamment des échéances d'entretien, il est désormais demandé à tous les conducteurs d'envoyer **à chaque fin de mois**, un message à **Benoît LANNOY** mentionnant la plaque d'immatriculation du véhicule et son kilométrage.
- **Suivi des entretiens** : à chaque entretien, il est impératif d'envoyer un message à **Benoît LANNOY** mentionnant la **plaque d'immatriculation du véhicule, son kilométrage, le nom du garage dans lequel l'entretien a été fait, ainsi que la date.**
- **Changement de pneus** : les conducteurs ayant un véhicule sous contrat avec un **loueur français (hors Arval)** doivent dorénavant s'adresser à une enseigne **NORAUTO** pour les changements de pneus. C'est en effet le seul prestataire en France à être référencé par notre loueur de véhicules.

Nous profitons de ces quelques lignes pour vous rappeler qu'il est impératif de passer en pneus hiver lorsque les conditions météorologiques se dégradent.

- **Protocole COVID-19** : en cette période de crise sanitaire, il est important de **respecter le protocole transmis par le Service QHS pour les transports (ci-contre)**. Si vous n'avez plus de gel hydroalcoolique, de masque ou de lingette pour votre véhicule de service, n'hésitez pas à contacter Benoît LANNOY.



Benoît LANNOY  
00 352 691 166 504  
[blannoy@groupe-peace.com](mailto:blannoy@groupe-peace.com)



## Heureux événements



### ■ Carnet blanc

- Hanna KORNALEWSKA et Krzysztof WOJTASZEK se sont dit «oui !» le 4 juillet 2020.
- Audrey MUNIER et Christopher BUET se sont dit «oui !» le 22 août 2020,
- Dominique POIDLINS et David JOLDA se sont dit «oui !» le 28 août 2020.

Tous nos voeux de bonheur !

### ■ Carnet rose

- Malika SAFWAT est née le 5 juillet 2020,
- Shaina DEMANGE est née le 6 juillet 2020,
- Mila ARNOUX est née le 3 août 2020.

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations aux heureux parents !

## Site de Production



Notre client :



GEEL - Belgique

Notre équipe :



Responsable de site : David JOLDA

Effectif : 9 collaborateurs

Activité : désossage et parage de viande de boeuf

# Mise au vert

## Réalisez votre calendrier de l'Avent personnalisé !

Sur le Vif vous propose de réaliser un calendrier de l'Avent sur-mesure pour vos enfants, une fabrication maison qui leur fera plaisir à tous les coups !

- Temps de réalisation : 30 mn
- Niveau de difficulté : facile

### Il vous faut :

- 25 rouleaux de papier toilette vides
- 1 rouleau de papier kraft
- 150 cm<sup>2</sup> de carton environ
- 1 mouchoir en papier
- 1 beau stylo ou feutre
- 1 ciseau
- 1 ficelle
- 1 tube de colle liquide



### A vous de jouer :

- Rassemblez 24 rouleaux de papier toilette en forme de rectangle, comme la photo ci-dessus. Vous pouvez également opter pour une forme de sapin de Noël.
- Collez les rouleaux entre eux,
- Sur le papier kraft, découpez des cercles d'un centimètre plus grand que le diamètre des rouleaux. Vous pouvez aussi vous servir de chutes de papier cadeau pour apporter plus de couleurs à votre calendrier. Il faut toutefois que le papier soit assez épais.
- Numérotez les cercles de 1 à 24,
- Collez les cercles en papier afin de recouvrir une des extrémités de chaque rouleau. Vous pouvez les disposer dans l'ordre croissant, ou les mélanger.
- Si vous avez opté pour la disposition en forme de rectangle, réalisez maintenant un toit à l'aide du carton, et utilisez le dernier rouleau pour faire une cheminée (le mouchoir servant à matérialiser la fumée qui en sort),
- Si vous le souhaitez, vous pouvez accrocher la ficelle sur le toit ou sur le premier rouleau si vous avez fait une forme de sapin, afin de suspendre le calendrier. Attention toutefois à ce que les rouleaux soient bien collés entre-eux.
- Il ne vous reste plus qu'à trouver des friandises ou des petits cadeaux pour remplir chaque case du calendrier !

Partagez vos créations et vos idées : [redaction-slv@groupe-peace.com](mailto:redaction-slv@groupe-peace.com)



## Sur Le Vif vous souhaite de bonnes fêtes!